



SOCIABILITÉS ET TIC.  
www.lehub-agence.com

## Convention de Services

### Hébergement Web Mutualisé

La présente convention de services sur l'hébergement Web mutualisé est rédigée par Le Hub Agence, SARL au capital de 10.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 493 892 202, dont le siège social est situé au 14 rue Crespin du Gast - 75011 Paris (ci-après « LE PRESTATAIRE »)

#### 1 objet du descriptif de Service

Le présent descriptif de service a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire met à la disposition du Membre du réseau un espace d'hébergement sur sa plate-forme d'hébergement mutualisé. Le contrat prévaut sur toute proposition commerciale, brochure commerciale, publicité ou contenu des sites :

www.artishoc.com,  
www.votre\_structure.artishocmobile.com,  
www.artishoc-mobile.com  
manager.artishoc.com

#### 2 définitions générales du Service

Le service Hébergement Mutualisé permet au Membre du réseau d'artishoc de disposer d'un espace de stockage sur la plate-forme d'hébergement mutualisé du Prestataire. L'espace de stockage est alloué au Membre du réseau par le Prestataire dans le but d'héberger les sites internet du Membre du réseau.

L'hébergement est mutualisé, c'est à dire que la Plate-forme mise à disposition du Membre du réseau peut comprendre également les sites Internet des autres Membre du réseaux du Prestataire.

#### 3 Terminologie et définitions

**Site Internet** : ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet associées à un ou plusieurs noms de domaine.

**Service** : consiste en l'hébergement d'un ou plusieurs Site(s) Internet du Membre du réseau sur une plate-forme d'hébergement du Prestataire. Cette plate-forme est mutualisée entre les différents Membres du Prestataire et connectée au réseau Internet, afin d'être accessible par les utilisateurs finaux et le Membre du réseau. La plate-forme est exploitée et supervisée par le Prestataire.

**Internet** : réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

**Nom de domaine** : Le nom de domaine est l'équivalent alphanumérique de l'adresse IP, désignant de manière unique l'emplacement sur Internet du Site Internet du Membre du réseau.

**Plate-forme d'hébergement** : Ensemble des ressources matérielles (machines, serveurs) et logicielles (système d'exploitation et composants logiciels) mis en place par le Prestataire pour fournir le Service. La plate-forme permet au Membre du réseau de bénéficier des fonctions nécessaires à la publication, la maintenance et la mise en ligne de son ou ses site(s) Internet.

**Serveur** : Ordinateur maître contrôlant certains accès et certaines ressources sur un réseau



LE HUB – sarl au capital de 10.000€

14 rue Crespin du Gast, F-75011 Paris  
T. +33 (0)1 71 19 78 22 - Fax +33 (0)1 71 19 78 29  
SIRET : 493 892 202 00026 – APE : 6202A

## 4 Descriptions du Service

Le Prestataire met à la disposition du Membre du réseau un espace de stockage sur sa plate-forme d'hébergement mutualisé aux fins d'héberger un site internet. L'espace de stockage alloué au Membre du réseau est dédié à son seul usage mais la plate-forme artishoc et son environnement sont mutualisés (serveurs, bande passante, connexion de la plateforme au réseau Internet, maintenance des machines, locaux, logiciels pare-feu...).

Le pack d'hébergement et les options souscrites par le Membre du réseau permettent de déterminer l'espace de stockage et les ressources dont le Membre du réseau pourra bénéficier sur la plate-forme d'hébergement du Prestataire.

Les différents types d'abonnements et options que le Membre du réseau peut souscrire font l'objet d'une description en ligne sur le site du Prestataire accessible à l'adresse [www.artishoc.com](http://www.artishoc.com).

Le Membre du réseau administre seul son site Internet, son application ou encore son site mobile notamment au moyen d'une interface d'administration accessible par mot de passe et identifiant. Les mots de passe et identifiant sont communiqués par le Prestataire au Membre du réseau après réception du bon de commande. Le Membre du réseau s'engage à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit, en dehors des personnes habilitées à utiliser le Service. En cas de perte ou de vol d'un identifiant ou d'un mot de passe, le Membre du réseau en informe dans les meilleurs délais le Centre Support Membre du réseau qui lui en adresse un nouveau.

Les tarifs applicables au Membre du réseau lors de la souscription d'un Service d'Hébergement Mutualisé sont ceux indiqués sur le Bon de Commande signé par le Membre du réseau.

La plate-forme d'hébergement du Prestataire est accessible aux professionnels dont les activités sont **dédiées aux arts, à l'attention des publics** par le réseau Internet au moyen de terminaux appropriés connectés à ce réseau.

Centre support Membres

Le Membre peut accéder au service de support technique par e-mail à l'adresse figurant sur le site [www.artishoc.com](http://www.artishoc.com).

## 5 Durée des commandes

Le contrat d'hébergement prend effet à compter de la date de signature du bon de commande et la confirmation de la commande en ligne par le Membre du réseau pour une période d'un an à compter de la date de communication par le prestataire des identifiants et mots de passe nécessaire à l'accès à la Plate-forme d'hébergement du prestataire.

En cas de transmission du bon de commande par télécopie, le prestataire devra recevoir par courrier postal, l'original du bon de commande daté, paraphé et signé par le Membre du réseau au plus tard un mois après réception par le prestataire du bon de commande transmis par télécopie.

Sauf dénonciation par le Membre du réseau trois mois avant son terme, et par dérogation aux Conditions Spécifiques Application Managées, le contrat est reconduit par tacite reconduction par période d'un an.

## 6 Responsabilité du Membre

6.1 Le Membre reconnaît avoir vérifié l'adéquation à ses besoins et avoir reçu du Prestataire toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les commandes effectuées par le Membre du réseau demeurent sous son entière responsabilité.

6.2 En application des dispositions légales, le membre du réseau est responsable du contenu de son ou ses sites internet, mobiles ou non, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens



SOCIABILITÉS ET TIC.  
www.lehub-agence.com

**LE HUB – sarl au capital de 10.000€**

14 rue Crespin du Gast, F-75011 Paris

T. +33 (0)1 71 19 78 22 - Fax +33 (0)1 71 19 78 29

SIRET : 493 892 202 00026 – APE : 6202A

hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles suscitent. Le Membre garantit le prestataire contre toute action ou revendication de tiers liées au contenu des informations hébergées et, à ce titre, le Membre indemniserà le Prestataire de tous frais, charges, indemnités et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais des conseils du Prestataire, y compris en cas de décision de justice non définitive.

6.3 Le Membre doit prendre les précautions nécessaires afin que le site internet hébergé sur la plate-forme d'hébergement du Prestataire soit sauvegardé de manière à en permettre la restauration en cas de perte ou de destruction, notamment lorsque le site internet hébergé est modifié par le Membre du réseau entre deux sauvegardes réalisées par le Prestataire.

6.4 En cas de violation des stipulations du présent Descriptif de service par le Membre du réseau, ce dernier reconnaît la faculté au Prestataire de suspendre de plein droit et sans formalités supplémentaires le service sans que cela ouvre droit à une quelconque indemnisation du Membre ou à une interruption de la facturation des services.

6.5 Le Membre s'engage à collaborer activement avec le prestataire pour assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils. ; il s'engage à prendre en compte les prescriptions, notamment techniques, du Prestataire et à effectuer toute opération préconisée par le prestataire dans les meilleurs délais requis, y compris la réinstallation et/ou la reconfiguration de ses services ou la mise à jour des logiciels. Le membre en sera préalablement informé par e-mail ou autre moyen que le prestataire jugera approprié.

Le Prestataire se réserve le droit de substituer le serveur attribué au Membre si le Prestataire le juge nécessaire, notamment en cas de changement du parc de serveurs informatiques, de mise en conformité, de réparation ou maintenance du serveur. Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'en informer préalablement le Membre et organisera, avec le concours de ce dernier, le transfert de la solution du Membre du réseau sur le nouveau serveur.

En l'absence de collaboration du Membre dans les délais requis, le Prestataire se réserve le droit de suspendre le service concerné, sans que le Membre ne puisse prétendre à aucun remboursement ou indemnisation de préjudice subi par le membre lui-même ou tout tiers.

## **7 Responsabilité du Prestataire**

7.1 Le Prestataire est tenu, pour l'exécution du Contrat, à une obligation de moyens, compte tenu de la technicité des technologies mises en œuvre. La responsabilité du Prestataire envers le membre du réseau ne pourrait être engagée que pour des faits qui lui seraient imputables.

Le Prestataire s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout soin et diligence nécessaire à la mise en œuvre d'un service qualité aux usages de la profession et à l'état de l'art.

A cet égard, le Prestataire s'efforce de rendre accessible aux utilisateurs, la Plate-forme d'hébergement, tous les jours de l'année. En cas de nécessité, le prestataire se réserve la possibilité d'interrompre l'accès à la Plate-forme d'hébergement pour procéder à une intervention technique de maintenance et/ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Le Prestataire fera en sorte d'informer le Membre du réseau, dans la mesure du possible, de l'existence de la durée de l'intervention.

7.2 Le prestataire prend des précautions raisonnables pour assurer la protection matérielle des données et programmes que le client lui aura confiés. En principe, des sauvegardes hebdomadaires sont effectuées et sont conservées pendant 30 jours.



**LE HUB – sarl au capital de 10.000€**

14 rue Crespin du Gast, F-75011 Paris

T. +33 (0)1 71 19 78 22 - Fax +33 (0)1 71 19 78 29

SIRET : 493 892 202 00026 – APE : 6202A

7.3 Le prestataire se réserve le droit de patcher ou upgrader ses versions logicielles en cas de faille de sécurité et moyennant une communication préalable. Toute perte de données ou rupture de service liées à ces opérations ne saurait engager la responsabilité du prestataire.

## **8 Restriction techniques**

8.1 L'utilisation du service d'Hébergement fait l'objet de diverses restrictions Techniques précisées sur le bon de commande et dans la présente Description de Services.

8.2 Le Membre du réseau garantit qu'il prendra toutes les précautions techniques nécessaires pour l'utilisation du Service et les compatibilités de son site internet avec le service, le serveur, les ressources système, les logiciels et les Restrictions Techniques de la plate-forme du Prestataire.

8.3 Le membre du réseau s'engage à faire en sorte que l'utilisation de son service n'entraîne aucune charge exceptionnelle des serveurs du Prestataire.

8.4 En raison de la mutualisation de l'hébergement, le Membre doit, lors du développement de son site internet respecter les standards techniques de programmation et plus généralement toute prescription de Prestataire destinée à garantir la qualité du service fourni aux clients.



**LE HUB – sarl au capital de 10.000€**

14 rue Crespin du Gast, F-75011 Paris

T. +33 (0)1 71 19 78 22 - Fax +33 (0)1 71 19 78 29

SIRET : 493 892 202 00026 – APE : 6202A